

Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph
à Inverness par la MRC de L'Érable

Dossier : 6211-01-017

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 10 août au 24 septembre 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de L'Érable* a pris fin le 24 septembre 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 22 juillet 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 10 août au 24 septembre 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La MRC de L'Érable souhaite aménager un seuil en enrochement afin de rehausser le niveau du lac Joseph d'environ 38 cm au moment de l'étiage estival, ce qui restituerait les niveaux d'eau originels. Ce seuil, d'une largeur de 50 m et d'une hauteur de 3 m, serait situé en amont de la confluence de la rivière Bécancour et du ruisseau Bullard, à l'intérieur des limites de la municipalité d'Inverness. La base du seuil se situerait à une profondeur minimale de 1 m sous le lit de la rivière et tous les ouvrages reposeraient sur des géotextiles.

Les ouvrages seraient construits à l'abri de batardeaux en enrochement. Un chemin d'accès présent du côté gauche de la rivière serait prolongé afin de permettre à la machinerie de se rendre au site des travaux. Toutes les opérations nécessiteraient environ 1 250 m³ de matériaux d'enrochement en provenance d'une carrière existante et généreraient près de 800 m³ de déblais venant du lit de la rivière qui devraient être transportés par camions jusqu'au site prévu à cette fin. Finalement, les superficies des milieux terrestres ennoyés totaliseraient environ 209 199 m².

(Extrait du communiqué émis le 10 août 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information ainsi qu'à partir de conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

- la justification du projet
- le niveau d'eau du lac dans le cas de la réalisation du projet :
 - le niveau d'eau actuel et celui après l'installation du seuil ;
 - la notion du niveau des basses eaux ;
 - le questionnement sur les possibilités d'inondation des terrains des propriétaires riverains après l'installation du seuil ;
 - l'augmentation du niveau d'eau entre les ponts Mooney et Deauville ;
 - la hauteur du rehaussement du niveau d'eau entre le seuil proposé et les vestiges d'un ancien pont ;
 - l'influence du ruisseau Bullard sur le niveau d'eau du lac ;
 - la marge d'erreur des prévisions du niveau d'eau ;
 - la prise en compte des plantes et des herbiers aquatiques de plus en plus présents dans le lac, et non seulement en bordure de la berge, dans le modèle utilisé pour le calcul du niveau d'eau du lac ;

- les effets cumulatifs de ce projet avec le projet d'élargissement du pont Mooney par le ministère des Transports, entre autres sur le niveau d'eau du lac ;
- les répercussions négatives du rehaussement du seuil naturel du lac sur :
 - la navigation ;
 - les algues ;
 - la faune aquatique ;
 - les oiseaux ;
 - l'écosystème en général ;
 - la productivité végétale ;
- les répercussions des travaux sur la vie des riverains :
 - le dérangement causé par la circulation des camions et de la machinerie sur les rives du lac au moment des travaux ;
 - l'utilisation d'abat-poussières comme mesure d'atténuation sur les routes où circuleraient les camions ;
- l'érosion des berges :
 - la protection de la rive contre l'érosion ;
 - la possibilité de générer de l'érosion ailleurs avec la réalisation du projet ;
- le coût du projet :
 - le coût du projet et le montage financier ;
 - l'éventualité que le coût du projet soit assumé à l'échelle régionale puisque le lac Joseph est susceptible de faire partie du patrimoine écologique collectif ;
- la dénivellation actuelle entre le pont Mooney et le seuil proposé ;
- le projet d'engrènement des berges en rive gauche et en aval du projet de seuil, projet connexe prévu et mentionné dans l'étude d'impact mais qui ne fait pas partie du projet actuel ;
- la justification du choix de la localisation du seuil dans le lac ;
- les répercussions du projet sur la quantité d'algues dans le lac Joseph et les moyens techniques pour en diminuer le nombre ;
- les répercussions positives du projet ;
- la problématique du transit ou du passage des gros poissons à la hauteur du seuil ;
- l'aménagement potentiel d'une zone de portage pour les utilisateurs de canot et de kayak ;
- l'échéancier du projet ;

- la possibilité de réduire la force des moteurs des bateaux pour diminuer la quantité de phosphore remise en suspension dans le lac Joseph ;
- la possibilité que le lac Joseph devienne une rivière d'ici 20 ans si le projet ne se réalise pas ;
- la nécessité de refaire un tel projet ultérieurement.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Municipalité d'Inverness	1799, route Dublin

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
11 août 2010	Le Soleil	
11 août 2010		L'Avenir de L'Érable
12 août 2010	Le Journal de Montréal	
1 ^{er} septembre 2010		L'Avenir de L'Érable

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
10 août 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux du Centre-du-Québec	438	Site du BAPE
Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux du Centre-du-Québec	Ne s'applique pas	

La séance d'information

Date	8 septembre 2010
Lieu	L'Invernois enr., 640, chemin Dublin, à Inverness
BAPE : Animation	Louise Bourdages
Accueil et prise de notes	Julie Olivier
Promoteur	Carl Plante, aménagiste, MRC de L'Érable Marie-Hélène Brisson, chargée de projet, GENIVAR Nicolas Guillemette, chargé de projet de l'étude hydraulique
Assistance	108 personnes
Durée	2 h 15

Les relations de presse

Un média était représenté lors de la séance d'information soit l'hebdo régional L'Avenir de L'Érable. Deux entrevues téléphoniques ont été accordées aux stations radio O 97,3 FM et Passion-Rock (101,9 FM) afin de résumer les préoccupations soulevées à la séance d'information.

Une rectification a été demandée à la station O 97,3 FM afin de corriger sur leur site Web le titre d'une nouvelle qui se lisait : « Le rapport du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE), est en accord avec le projet de rehaussement du Lac Joseph à Inverness. »

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par les sites Web d'information suivants : kyqfm.com et actupolitique.net. On faisait mention des caractéristiques du projet et de la séance publique d'information du 8 septembre.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet et une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 1^{er} octobre 2010

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication